



## AVIS PUBLIC

## PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0052-3

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 septembre 2019, le règlement suivant :

#### RÈGLEMENT CA28 0052-3

---

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET AUX EMPLOYÉS (CA28 0052)**

---

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève  
ce onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

---

Edwige Noza  
Secrétaire d'arrondissement substitut